

Le Châble, le 10 octobre 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Montandon Antoine par Bruchez Philippe Architecture pour la transformation et l'agrandissement d'une habitation sur la parcelle n° 3720, folio n° 148, hors zone à bâtir, lieu-dit Crêtadzoulan à Verbier, coord. 1105281/2584152,.

M. Seppey André par Vaudan Philippe Architecture pour la surélévation d'une habitation sur la parcelle n° 19303, folio n° 105, zone village V1, à Sarreyer, coord. 1101175/2585474.

M. Rossier Philippe pour la création d'un couvert à voitures et pose d'un jacuzzi sur la parcelle n°18272, folio n° 44, zone résidentielle R2, lieu-dit Les Fleurettes à Villette, coord. 1103211/2582764. En dérogation aux art. 51b et 97 (distance aux limites) du RCCZ et dérogation à l'art. 41c de l'ordonnance sur la protection des eaux.

M. Ancell Ross par G. Comina Architecture SA pour la construction d'un réduit annexé au bâtiment sur la parcelle n° 3439, folio n° 144, zone touristique moyenne densité T3, lieu-dit Les Esserts à Verbier, coord. 1105888/2584195.

M. Bergendahl Anders pour la création de trois velux sur la parcelle n° 4602, folio n° 145, zone touristique moyenne densité T3, lieu-dit La Morintse à Verbier, coord. 1105653/2584066.

Televerbier SA pour l'agrandissement d'une terrasse sur la parcelle n° 7171, folio n° 24, hors zone à bâtir, lieu-dit Giètre à Verbier, coord. 1103925/2584349.

M. Petoud Albert par Fima Architecture SA pour la modification du projet autorisé n° 486.16 par la démolition et reconstruction du bâtiment, modifications en façades et réaménagement intérieur sur la parcelle n° 15898, folio n° 91, zone village V1, à Fontenelle-Dessus, coord. 1103876/2582902. Projet en dérogation à l'art. 97 du RCCZ (distance aux limites).

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.